

PACTE RÉPUBLICAIN

FEUILLE DE ROUTE

ÉGALITÉ

ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES

ET LUTTE

CONTRE LES
VIOLENCES SEXISTES
ET SEXUELLES
2021-2026



ÉDITO

L'équipe municipale a souhaité faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une priorité du mandat dès 2014. Le confinement lié à la pandémie est venu révéler plus encore ces inégalités, avec la surexposition des femmes et de leurs enfants aux violences ou encore à l'exercice par les femmes des métiers de première ligne.

Cet enjeu concerne de nombreux domaines, tels que l'accès aux droits, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, l'éducation, l'aménagement des espaces publics ou encore l'égalité professionnelle.

Afin de guider l'action pour traduire cette priorité qui doit être envisagée de manière transversale et pragmatique, nous avons souhaité avoir une approche fédératrice, fondée sur le recueil de l'expertise et l'expérience des directions et des acteurs locaux.

Christelle Lardeux-Coiffard, adjointe aux Solidarités actives et aux Droits des Femmes et Jeanne Behre-Robinson, adjointe à la Sécurité et à la Prévention ont souhaité les consulter pour identifier les enjeux prioritaires à prendre en compte au plus près des réalités de notre territoire.

Suite à cette consultation, une feuille de route commune à l'ensemble des services et de nos partenaires a été élaborée autour de cinq priorités :

- **Priorité 1 :** une gouvernance de l'égalité, l'une des priorités du mandat, pour intégrer cette notion dans l'ensemble des politiques publiques, sensibiliser, fédérer, coordonner et mobiliser les acteurs,
- **Priorité 2 :** pour une culture partagée de l'égalité femmes hommes sur le territoire et ce dès le plus jeune âge,
- **Priorité 3 :** un engagement en faveur de l'accès à l'emploi, aux droits et la participation citoyenne des femmes,
- **Priorité 4 :** une action renforcée de lutte contre les violences sexistes et sexuelles,
- **Priorité 5 :** un espace public égalitaire et inclusif pour toutes et tous.

Certains chantiers ont déjà débuté, d'autres restent à lancer.

Nous nous engageons, avec l'appui des élus, des services de la Ville, d'Angers Loire Métropole, du CCAS et des partenaires à en piloter le bilan annuel qui sera présenté en Conseil municipal, en Conseil d'administration du CCAS et en Conseil communautaire pour rendre compte des avancées et continuer à cheminer ensemble vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Un pas de plus vers l'inclusion des hommes et des femmes dans toute leur diversité, une notion qui m'est chère pour le développement de l'autonomie et l'épanouissement de toutes et tous.

Jean-Marc Verchère,
*Maire d'Angers,
Président d'Angers Loire Métropole,
Président du Centre Communal
d'Action Sociale d'Angers*

Christelle Lardeux-Coiffard,
*Adjointe aux Solidarités actives
et aux Droits des Femmes*

Jeanne Behre-Robinson,
Adjointe à la Sécurité et à la Prévention

Table des matières

1	Une gouvernance de l'Égalité, l'une des priorités du mandat	6
1.1	Élaborer un plan d'actions pour le mandat, le suivre et l'évaluer annuellement.....	8
1.2	Structurer le rôle pilote d'appui et de ressource de la mission Égalité Diversité.....	8
1.3	Formaliser et animer le réseau des référents Égalité des directions pour développer la transversalité.....	8
1.4	Animer et coordonner le réseau d'acteurs locaux pour répondre efficacement en proximité aux besoins du territoire.....	8
2	Pour une culture partagée de l'égalité	9
2.1	Promouvoir et diffuser une culture de l'égalité sur le territoire.....	9
2.1.1	Labelliser les événements portés par les collectivités et construits avec les acteurs locaux.....	9
2.1.2	Soutenir les événements locaux agissant pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la mixité.....	9
2.1.3	Diffuser les ressources de la mission Égalité Diversité sur le territoire.....	9
2.1.4	Faire de la culture un levier pour plus d'égalité entre les femmes et les hommes.....	10
2.1.5	Faire du sport un levier pour plus d'égalité entre les femmes et les hommes.....	10

2.2	Développer une culture de l'égalité dès le plus jeune âge.....	11
2.2.1	Renforcer la prise de conscience, sensibiliser et lutter contre les stéréotypes sexistes.....	11
2.2.2	Promouvoir l'appropriation de leur corps librement et sans tabou	11
2.2.3	Promouvoir une parentalité responsable et partagée	11
3	Un engagement en faveur de l'accès à l'emploi, aux droits et à la participation citoyenne des femmes	12
3.1	Produire un plan d'action mutualisé en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	13
3.2	Favoriser l'égalité et la mixité dans la commande publique	13
3.3	Soutenir les actions visant à faire connaître et prendre en compte la spécificité des freins à l'insertion sociale et professionnelle des femmes	13
3.3.1	Favoriser une meilleure connaissance des réalités en matière d'inégalités femmes/hommes et de mixité dans le cadre du contrat de Ville	13
3.3.2	Favoriser et soutenir les projets en faveur de l'emploi et l'entrepreneuriat des femmes, notamment en quartier politique de la ville	14
3.3.3	Soutenir et favoriser l'autonomie, l'engagement et la participation des femmes dans la vie de la cité	14
3.4	Soutenir les actions spécifiques de mise en réseau des femmes pour favoriser l'accès à tous les droits	14
4	Une action renforcée de lutte contre les violences sexistes et sexuelles	15
4.1	Former prioritairement les élus et les agents de la ville, du CCAS et d'Angers Loire Métropole au contact des publics	16

4.2	Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences, de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes et sexuels au sein des collectivités	16
4.3	Soutenir les associations qui œuvrent dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles	17
4.4	Prévenir les violences par une communication ciblée	17
5	Un espace public plus égalitaire et inclusif pour toutes et tous	18
5.1	Diffuser les référentiels et les apports de la recherche-action Égali’Cité	18
5.2	Renforcer la présence réelle et symbolique des femmes dans la cité	18
5.2.1	Féminiser les noms de lieux dans la ville	18
5.2.2	Impulser, soutenir et favoriser les initiatives permettant de rendre visible les femmes dans l’espace public	19
5.2.3	Créer les conditions d’un espace public plus sûr notamment la nuit.....	19

1. Une gouvernance de l'Égalité, l'une des priorités du mandat

Le législateur continue d'approfondir cet enjeu en plaçant les collectivités territoriales au premier plan

Il est incontestable que l'égalité de droits entre les femmes et les hommes a beaucoup progressé tout au long du XX^e siècle. La volonté du législateur est de poursuivre les efforts de sensibilisation et de mobilisation pour la renforcer.

Selon la définition du Conseil de l'Europe « ***l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est observer la même autonomie, responsabilité, participation et visibilité des deux sexes, dans toutes les sphères de la vie publique et de la vie privée*** ».

Malgré ces avancées, d'importantes inégalités entre les femmes et les hommes demeurent.

Ainsi et au-delà de l'obligation réglementaire contenue dans la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les élus en ont fait une priorité de mandat qui couvre la période 2020-2026.

L'égalité entre les femmes et les hommes, une priorité de mandat

Dans ce contexte, les élus ont souhaité qu'une feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes soit élaborée. Malgré la crise sanitaire, un rapport d'étonnement relatif à cet enjeu a été élaboré en 2020. Plusieurs consultations des directions municipales, du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), de l'Agence de Développement Économique (ALDEV) et de près de trente partenaires ont été conduites en 2020 et 2021.

En 2020, avec la situation de confinement liée à la pandémie de la Covid 19, les risques d'exposition aux violences des femmes et de leurs enfants se sont accrus.

Ainsi, Christelle Lardeux-Coiffard, adjointe déléguée aux solidarités et aux droits des femmes, Jeanne Behre-Robinson, adjointe à la sécurité et à la prévention, avec l'appui de la mission Égalité Diversité de la Ville d'Angers, de la direction de la communication et de la mission mutualisée tranquillité prévention, a souhaité œuvrer en lançant une campagne d'information spécifique sur les violences conjugales et intrafamiliales: « ***Agir peut tout changer*** ».

Dès l'été 2020, ont été mises en place avec la direction sécurité prévention, deux sessions de formation au primo accueil des personnes victimes. Ces formations étaient destinées aux personnes en lien avec les publics (agents, bénévoles et salariés d'associations).

Cette même année, une recherche-action sur la place des femmes dans l'espace public a été lancée avec le réaménagement de la place de l'Europe dans le cadre du programme de renouvellement urbain du quartier de Monplaisir.

Enfin, le premier rapport de la Ville d'Angers sur l'égalité entre les femmes et hommes dans la vie locale a été produit et le premier « Mois de l'égalité » a été organisé.

Ces différentes actions ont été possibles grâce à :

- L'animation du réseau interne des référents égalité des directions et du CCAS,
- La coordination des actions portant sur l'égalité femmes hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles,
- La volonté de développer une culture commune.

Cette feuille de route est une réelle opportunité pour permettre aux collectivités d'être proactives en la matière, de faire le point chaque année sur les avancées concrètes.

L'enjeu est de tendre vers le développement d'une politique intégrée de l'égalité de l'action publique, en partenariat avec les institutions et le secteur associatif dans tous les domaines, l'éducation, la culture, la santé, la vie citoyenne, l'égal accès à l'espace public, l'emploi, l'accès aux responsabilités...

Les collectivités s'organisent en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Pour suivre, évaluer et coordonner l'action en faveur de l'égalité à l'échelle des politiques publiques, les collectivités se donnent les moyens en prenant notamment appui sur un service transversal : **la mission Égalité Diversité** qui dispose de ressources (outils, budget, partenariat, réseaux...) pour impulser, soutenir des actions spécifiques et accompagner les acteurs vers des démarches plus intégrées, inclusives dans un souci d'efficacité. 2021 fut marquée par une réorganisation interne avec notamment le rattachement de la mission Égalité Diversité au nouveau pôle « Vie Associative et Citoyenneté » de la Direction Associations, Citoyenneté et Quartiers (DACQ), en octobre.

La première formation de cadres volontaires de la Direction Générale Adjointe Relations Humaines, Proximité et Renouvellement Urbain, à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes a été expérimentée. Il s'agira de décliner progressivement des formations ciblées auprès des élus, des directions de la Ville, du CCAS et d'Angers Loire Métropole portant sur l'impact des politiques publiques sur la réduction des inégalités et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Enfin, la mission s'est attachée dans cette période à réaliser un travail de benchmark auprès d'autres collectivités et à participer à des réseaux nationaux, tel que le premier réseau égalité femmes-hommes des collectivités territoriales. L'enjeu est de nourrir sa fonction de veille, d'expertise et de ressource sur les enjeux d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Une politique intégrée de l'égalité

L'enjeu de l'égalité entre les femmes et les hommes étant fondamentalement transversal, il s'agit aussi d'aborder des enjeux sociaux qui le croisent sans cesse avec les âges de la vie (place des enfants, des personnes âgées...), les parcours de migrations, les handicaps (visibles ou invisibles) ou encore l'état de santé...

Cette approche encourage donc à penser et produire des politiques publiques plus inclusives en proposant des actions en faveur d'une plus grande mixité, diversité et accessibilité pour toutes et tous.

1.1 Élaborer un plan d'actions pour le mandat, le suivre et l'évaluer annuellement

- Consulter les partenaires, les directions, le CCAS et ALDEV
- Structurer un plan d'actions pluriannuel et opérationnel pour le mandat
- Mettre en place les instances de pilotage, de suivi et d'évaluation du plan d'actions
- Produire un bilan annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes concernant les agents et les politiques publiques
- Développer une communication publique inclusive
- Se doter d'une observation sociale et d'indicateurs fiables sur l'égalité femmes-hommes

1.2 Structurer le rôle pilote d'appui et de ressource de la mission Égalité Diversité

- Structurer une offre de services : veille, conseils, mise à disposition d'une diversité de ressources, apports méthodologiques avec un service dédié
- Informer et communiquer en faveur d'une meilleure compréhension des enjeux d'égalité auprès des réseaux internes et externes, les directions et services des collectivités et du CCAS et des partenaires

1.3 Formaliser et animer le réseau des référents pacte républicain des directions pour développer la transversalité

- Structurer le réseau interne
 - Réaliser une évaluation des 2 ans de fonctionnement du réseau interne, ajuster les missions, sa composition et son fonctionnement
 - Animer des temps de rencontre réguliers, pour déployer le plan d'actions au sein des directions
 - Produire le rapport annuel général sur l'égalité entre les femmes et les hommes
- Formaliser le rôle et la mission des référents Pacte Républicain : laïcité, égalité femmes-hommes, égalité professionnelle, de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les discriminations
 - Réaliser une étude comparée des réseaux de référents des collectivités
 - reconnaître la mission des référents Pacte Républicain et l'intégrer dans le parcours professionnel des agents
- Produire la lettre de mission des référents
- Accompagner le développement des compétences des agents par la formation professionnelle

1.4 Animer et coordonner le réseau d'acteurs locaux pour répondre efficacement en proximité aux besoins du territoire

- Améliorer l'interconnaissance des acteurs et la coordination des actions :
 - Identifier les ressources existantes et les partager
 - Organiser un temps fort annuel type « assise » ou « conférence locale » sur l'égalité
- Rendre lisible l'offre de formation et de sensibilisation existante sur le territoire pour les professionnels et bénévoles
- Déployer le Pacte républicain et notamment le Contrat d'Engagement Républicain

2. Pour une culture partagée de l'égalité femmes-hommes sur le territoire, dès le plus jeune âge

Les inégalités entre les femmes et les hommes se construisent et se reproduisent dès le plus jeune âge, à travers la transmission de stéréotypes assignant un sexe à une activité, une capacité ou bien un trait de caractère. Ces derniers influencent ainsi la manière dont les filles et les garçons, à tous âges, construisent leur identité, leur scolarité, leur orientation professionnelle ou encore leur rapport à eux même et aux autres. Déconstruire les stéréotypes sexistes en développant une culture de l'égalité représente ainsi un axe important de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes.

2.1 Promouvoir et diffuser une culture de l'égalité sur le territoire

2.1.1 Labelliser les événements portés par les collectivités et construits avec les acteurs locaux

- Construire avec les directions municipales et les acteurs locaux un programme événementiel en faveur de l'égalité avec le Mois de l'égalité autour de la journée du 8 mars
- Construire avec les directions municipales et les acteurs locaux un programme événementiel en faveur de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles avec « la Quinzaine pour l'élimination des violences sexistes et sexuelles » autour de la journée du 25 novembre
- Développer de nouveaux partenariats favorisant le développement d'une culture commune et le rayonnement de la Ville à différents échelons, local et national :
 - Favoriser la déclinaison et l'accueil d'événements (exemples : déclinaison de l'exposition de dessins de presse sur le thème de l'égalité « cartooning vor women » de l'association Cartooning for peace, institut français, congrès international Femmes et numériques, ...)
 - Favoriser la diffusion de la recherche sur le sujet de l'égalité (Congrès de l'Institut français)

2.1.2 Soutenir les événements locaux agissant pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la mixité

- Apporter, selon les projets, des ressources financières, logistiques et techniques aux porteurs de projets
- Assurer une fonction de conseil et de ressource pour les structures organisatrices d'événements pour que les questions d'égalité et de lutte contre les violences sexistes et sexuelle soient prises en compte dans leur projet

2.1.3 Diffuser les ressources de la Mission Égalité Diversité sur le territoire

- Créer un catalogue des expositions et ressources de la mission Égalité Diversité
- Faire connaître et diffuser largement ce catalogue
- Créer une page internet dédiée à la politique publique égalité sur les sites internet

2.1.4 Faire de la culture un levier pour plus d'égalité entre les femmes et les hommes

- Diffuser l'étude de la Direction régionale aux affaires culturelles des Pays de la Loire portant sur la place des femmes dans la culture en région
- Porter une attention à l'équilibre de la représentation et de la participation des femmes et des hommes dans les appels à projet (dépôt et lauréat)
- Conduire une réflexion sur les critères de soutien aux projets, inscrits ensuite dans les conventions
- Envisager « la charte culture et solidarité » comme un outil de sensibilisation à l'égalité et à la mixité pour toucher les publics (Par exemple le projet « Habitantes »)
- Contribuer aux événements pilotés par la Ville par la mise en œuvre d'actions culturelles dédiées (Médiations Musées, rencontres, expositions Bibliothèques...)

2.1.5 Faire du sport, un levier pour plus d'égalité entre les femmes et les hommes

- Soutenir et promouvoir des événements sportifs féminins, à dimension internationale, accueillis sur le territoire et en assurer la médiatisation
- Élaborer et mentionner dans les dossiers de demandes d'aides à manifestation d'intérêt et du référentiel écoresponsable, une action favorisant la mixité et l'égalité des femmes et des hommes dans les événements
- Décliner les engagements du pacte républicain et du contrat d'engagement républicain dans les conventions de partenariat des manifestations sportives ou dans les conventions triennales de mise à disposition d'équipements
- Conduire une réflexion générale sur la révision des critères d'attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives, en lien avec l'Office Municipal des Sports, intégrant le développement de la pratique féminine en termes d'adhésions, de pratiques et/ou de prise de responsabilités en tant que dirigeantes
- À travers le service de l'animation socio-sportive, développer des actions dans les quartiers, destinées au public des jeunes filles à travers l'opération « les filles à vous de jouer » et d'autres actions, en lien avec les grands événements à dimension rayonnante
- Solliciter la mission Égalité Diversité pour concevoir les projets d'aménagements d'espaces sportifs dans les équipements ou sur l'espace public
- Accompagner et soutenir, en lien avec les projets fédéraux et les clubs, le développement du sport féminin de haut niveau (football, basket...)
- En partenariat avec l'Office Municipal des Sports, sensibiliser le mouvement sportif à l'égalité et au développement de la pratique, à travers des formations et des soirées thématiques.

2.2 Développer une culture de l'égalité dès le plus jeune âge

2.2.1 Renforcer la prise de conscience, sensibiliser et lutter contre les stéréotypes sexistes

- Concevoir des parcours éducatifs sur l'égalité fille-garçon
- Développer des outils pédagogiques: expositions, maquettes... et les mettre à disposition
- Outiller et former les acteurs éducatifs de la collectivité: éducation, petite enfance, sports...

2.2.2 Promouvoir l'appropriation de leur corps librement et sans tabou

- Rendre lisible et faire connaître les actions portées par la Ville et notamment les actions de la Direction de la Santé Publique
- Partager les ressources existantes sur le territoire en s'appuyant sur des réseaux et centres de ressources (Réseau régional de santé sexuelle, Instance Régionale d'Éducation et de Promotion Santé, Centre Hubertine Auclert etc.)
- Relayer, diffuser les campagnes nationales et régionales par une communication ciblée (Agence régionale de Santé, Comité de coordination Régionale de lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le Virus de l'Immunodéficience Humaine...)

2.2.3 Promouvoir une parentalité responsable et partagée

- Proposer et soutenir des temps d'échange à destination des parents (ex: usage des écrans et des réseaux sociaux, cyberviolences, vie affective et sexuelle, parentalité partagée, éducation sans stéréotype...)

3. Un engagement en faveur de l'accès à l'emploi, aux droits et à la participation citoyenne des femmes

Alors que les femmes ont massivement investi le marché du travail et que leur niveau d'éducation a rejoint, voire dépassé celui des hommes, les inégalités professionnelles persistent :

- Précarité dans l'emploi,
- Écart de rémunération,
- Recours plus important au temps partiel que les hommes,
- Plafond et paroi de verre ¹,
- Exposition aux violences sexistes et sexuelles dans le travail,
- Dépendance économique plus forte etc.

Or, l'amélioration de la situation des femmes doit conduire à une plus grande justice sociale. C'est d'ailleurs une nécessité économique dans un contexte où le vieillissement de la population s'accroît, les femmes travaillant plus longtemps que les hommes et où le nombre des métiers en tension sur le marché du travail augmente.

Les femmes représentent un vivier de compétences dont les entreprises ont besoin, avec une exigence sociétale, celle de permettre aux femmes et aux hommes de concilier leur vie professionnelle et leur vie personnelle dans les mêmes conditions.

Ces inégalités prennent racine dès le plus jeune âge pour les filles et les garçons, les rôles sociaux stéréotypés et leur répartition étant déterminants. Ils perdurent ensuite dans l'emploi.

Pour agir sur ces réalités, les collectivités ont plusieurs rôles à jouer

En tant qu'employeur tout d'abord; favoriser l'égalité et la mixité des parcours et des carrières professionnels constitue une obligation avec la loi du 6 août 2019. Un plan d'actions mutualisé portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été conçu en 2022.

Il est rappelé ici que depuis la loi cadre du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les collectivités sont soumises à un certain nombre d'obligations dans le cadre de la commande publique et dans leurs relations contractuelles avec leurs partenaires (délégation de services publics, partenariat public privé, marchés publics, subvention, petits marchés).

À cet effet, les collectivités ont souhaité réaffirmer plusieurs enjeux dans le cadre du pacte républicain, conformément au contrat d'engagement républicain prévu dans la loi du 24 août 2021. Les associations ou fondations bénéficiant de subventions en numéraire ou en nature doivent respecter une série d'engagements : respect du principe de laïcité, respect de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'action en faveur de la prévention et

¹ Il s'agit d'obstacles invisibles auxquels se heurtent les femmes dans l'avancée de leur carrière, dans l'accession à de plus hautes responsabilités, à certaines filières ou à certains métiers et notamment les fonctions les plus stratégiques puisqu'elles conduisent aux postes à responsabilité. Ces obstacles les empêchent de progresser aussi vite et autant que les hommes.

la lutte contre toutes violences (dont sexistes et sexuelles) ...

Au côté des acteurs de la politique de la Ville, les inégalités sont souvent plus accrues dans les quartiers prioritaires et des territoires plus fortement marqués par la précarité (monoparentalité, chômage, manque de qualification, sexisme, isolement etc.). À ce titre, le contrat de ville unique décline un axe transversal sur l'égalité femmes hommes. Il constitue un levier de soutien à l'innovation dans les réponses apportées à l'insertion sociale et professionnelle des femmes encore assez méconnues.

Outil de mobilisation des politiques publiques de droit commun, le Contrat de Ville Unique doit permettre de favoriser une meilleure connaissance des usages et parcours en développant une culture commune des acteurs aux bénéfiques des projets et des actions. Favoriser l'autonomie, la prise de responsabilité, l'engagement et la participation notamment des femmes dans la vie de la cité, tel est l'enjeu.

3.1 Produire un plan d'action mutualisé en faveur de l'Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

- Structurer le premier plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en 2022 et l'évaluer annuellement

3.2 Favoriser l'Égalité et la mixité dans la commande publique

- Décliner les engagements du pacte républicain et du contrat d'engagement républicain dans les contrats et conventions avec les partenaires
- Au-delà de l'exigence réglementaire, conduire une réflexion collective en s'inspirant des bonnes pratiques et des référentiels produits sur le territoire (Exemples: Guide, projet Buydis banque des territoires, outils issus de la recherche HAL Paris, ou encore de la recherche action Égalité Cité Angers, FACE égalité mixité...)
 - Créer un groupe de travail associant les services
- Développer des actions expérimentales dans le cadre des clauses d'insertion et prestations en lien avec le programme de rénovation urbaine (exemples: accompagnement des publics, découverte métiers, urbanisme transitoire, concertation...)

3.3 Soutenir les actions visant à faire connaître et prendre en compte la spécificité des freins à l'insertion sociale et professionnelle des femmes

3.3.1 Favoriser une meilleure connaissance des réalités en matière d'inégalités femmes-hommes et de mixité dans le cadre du contrat de Ville

- Capitaliser et diffuser les apports des actions existantes pour lever les freins spécifiques à l'insertion sociale et professionnelle des femmes
- Outiller et former le réseau des acteurs de la politique de la Ville sur les enjeux d'égalité notamment dans les quartiers de la politique de la ville

- Intégrer l'égalité femmes-hommes de manière plus opérationnelle et concrète dans l'ensemble de l'appel à projet du contrat de ville unique
 - Développer l'approche intégrée de l'égalité,
 - Définir des priorités d'actions dans l'appel à projet du contrat de ville unique,
 - S'inspirer des bonnes pratiques et les valoriser en proposant des bonus pour les actions inspirantes et innovantes sur le sujet.

3.3.2 Favoriser et soutenir les projets en faveur de l'emploi et l'entrepreneuriat des femmes, notamment en quartier politique de la ville

- Réaliser un état des lieux des actions, dispositifs et données sexuées disponibles au sein de l'Agence de développement économique afin de dégager des priorités d'actions spécifiques
- Renforcer le travail et la collaboration avec l'agence de développement économique sur le volet égalité professionnelle
- Soutenir les actions dans les quartiers politiques de la ville
- Soutenir et développer les actions favorisant l'entrepreneuriat des femmes

3.3.3 Soutenir et favoriser l'autonomie, l'engagement et la participation des femmes dans la vie de la cité

- Veiller à la mixité dans les instances et dispositifs, ainsi que dans le cadre du contrat de ville unique
- Agir pour la garantir tout au long de la mise en œuvre de ces dispositifs (exemples : conseil de quartier, conseils citoyens, concertations, ...)
- Favoriser la prise d'autonomie, de réflexion indépendante, de prise de parole et de responsabilité dans les dispositifs de participation et les démarches... (exemples : formation ou accompagnement sur mesure des membres des conseils de citoyens, conseils de quartier, concertations, accompagnement aux départs en séjours Ville Vie Vacances, label J...)

3.4 Soutenir les actions spécifiques de mise en réseau des femmes pour favoriser l'accès à tous les droits

- Favoriser la mise en place d'armoires solidaires pour mettre à disposition des plus précaires des produits d'hygiène corporelle pour tous les âges
- Accompagner et soutenir les initiatives collectives visant à permettre la participation et l'expression des femmes (groupe de parole, cœur de femmes intergénérationnel)
- Soutenir l'installation d'un centre de santé des femmes
- Ouvrir un espace rassemblant les structures d'accompagnement des femmes et d'accès aux droits des femmes

4. Une action renforcée de lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Une priorité déployée en tant qu'employeur et animateur du territoire

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles est un enjeu sociétal de première importance. Toutes et tous sont responsables et peuvent agir : pouvoirs publics, société civile, professionnels, bénévoles, citoyens.

Ces dernières années, les collectivités ont vu leur rôle réaffirmé dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Au-delà des aspects réglementaires, la collectivité considère la lutte contre les violences sexistes et sexuelles comme une priorité.

D'abord, en tant qu'employeur ; après l'accord du 30 novembre 2018 sur l'égalité femmes-hommes, transposé dans la loi de transformation publique, puis le décret du 13 mars 2020, les collectivités (tout comme les entreprises) ont l'obligation de mettre en place depuis le 1^{er} mai 2020, un dispositif d'alerte sur les violences, les discriminations, le harcèlement et les agissements sexistes.

Ce dispositif vise à prévenir, agir et sanctionner les comportements et actes exercés dans la sphère professionnelle. Impact encore plus important quand on sait que la Ville d'Angers, le CCAS et Angers Loire Métropole représente le 2^e employeur du département. Il s'agit de former les agents au contact des publics pour prévenir, détecter et orienter les victimes, les témoins, ainsi que les auteurs de violences.

Depuis la loi cadre du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les collectivités sont soumises à un certain nombre d'obligations dans le cadre de la commande publique et dans leurs relations contractuelles avec leurs partenaires (délégation de services publics, partenariat public privé, marchés publics, subvention, petits marchés).

À cet effet, les collectivités souhaitent réaffirmer plusieurs enjeux dans le cadre du pacte républicain, conformément au contrat d'engagement républicain prévu dans la loi du 24 août 2021. Les associations ou fondations bénéficiant de subventions en numéraire ou en nature doivent respecter une série d'engagements : le respect des principes de laïcité et d'égalité entre les femmes et les hommes, l'action en faveur de la prévention, de la lutte contre toutes violences...

Les collectivités jouent à ce titre un rôle important en termes d'information, de sensibilisation et de mobilisation contre toutes formes de violences au sein de ses effectifs, mais aussi auprès du grand public. L'information et la sensibilisation sont des leviers majeurs pour obtenir un changement de regard s'agissant des victimes (Harcèlement de rue, sexisme dit « ordinaire », violences conjugales, prostitution avec tout achat d'un acte sexuel...).

Enfin, elles agissent au côté des associations qui œuvrent au quotidien pour l'accès aux droits et la prise en charge des victimes et témoins de toutes les formes de violences sexistes et sexuelles.

La signature d'un contrat local de coordination et de mobilisation pour agir contre les violences sexistes et sexuelles

Angers Loire Métropole s'est engagé aux côtés de l'État pour faire de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles une réalité concrète et opérationnelle, grâce à la signature d'un contrat local de coordination et de mobilisation en novembre 2020. Ce travail mené en collaboration avec un grand nombre d'acteurs institutionnels et associatifs a dégagé plusieurs grandes priorités :

1. Former l'ensemble des acteurs avec une offre commune et adaptée,
2. Développer le repérage des victimes sur l'ensemble du territoire d'Angers Loire Métropole,
3. Prévenir les violences par une communication ciblée,
4. Favoriser les échanges entre professionnels sur les situations rencontrées,
5. Élargir l'offre d'accompagnement des victimes (dont les enfants) et des auteurs.

4.1 Former prioritairement les agents de la ville, du CCAS et d'Angers Loire Métropole au contact des publics

- Diffuser l'offre de formation existante et décliner un plan de formation spécifique
- Avec la Direction des Ressources Humaines et le réseau interne des référents identifier les métiers/postes concernés : police municipale, agents d'accueil, aidants, médiation urbaine et sociale, médiation socio-sportive, petite enfance...
- Conduire une réflexion pour inscrire la formation au primo accueil des personnes victimes dans le référentiel des compétences des agents

4.2 Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences, de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes et sexuels au sein des collectivités et du CCAS

- Mettre en place une cellule de signalement, de traitement et de suivi des situations en l'étendant aux agissements sexistes
- Mettre en place des actions d'information et de sensibilisation des managers et personnels de la Direction des Ressources Humaines aux questions de discriminations, de harcèlement et de sexisme

4.3 Soutenir les associations qui œuvrent dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles

- Déployer le Contrat d'Engagement Républicain (CER)
- Intégrer des indicateurs d'évaluation en matière d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans la troisième génération des conventions pluriannuelles d'objectifs avec les maisons de quartiers
- Intégrer des indicateurs d'évaluation en matière d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les conventions avec les associations
- Centraliser les moyens d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes (moyens humains, budget...), répartis entre la Ville, Angers Loire Métropole et le CCAS, au sein de la mission Égalité Diversité.

4.4 Prévenir les violences par une communication ciblée

- Apporter l'expertise de la Ville aux réflexions du groupe de travail sur la communication piloté par Angers Loire Métropole
- Mener des campagnes d'information sur les violences sexistes et sexuelles :
 - Afficher les numéros d'urgence et les différents contacts d'associations locales dans l'espace public et les équipements municipaux,
 - Diffuser les numéros d'urgence par la création d'encarts pérennes dans les supports de communication municipaux.
- Relayer les campagnes nationales et outils existants en fonction des publics cibles victimes (enfants & adultes), témoins, auteurs (ex : violentomètre)

5. Un espace public plus égalitaire et inclusif pour toutes et tous

Les femmes et les hommes n'ont pas le même usage des rues, des cafés, des espaces culturels et sportifs. En effet, des normes et des codes sexués les impactent. L'histoire, l'éducation et l'organisation des villes influencent leurs comportements.

Les politiques publiques et les actions citoyennes peuvent favoriser la mixité dans l'espace public. Les choix urbains peuvent répondre à l'impératif d'égalité en soutenant et généralisant les initiatives qui rendent la ville plus accessible et les espaces publics plus partagés et sûrs.

5.1 Diffuser les référentiels et les apports de la recherche-action Égali'Cité

- Favoriser la prise en compte de la place des femmes dans les projets d'urbanisme, d'aménagement et d'organisation de l'espace public
- S'appuyer sur la boîte à outils très opérationnelle en faveur d'un urbanisme égalitaire dans les futurs projets d'aménagement urbain
- Élaborer et définir un plan d'action opérationnel suite à la recherche-action Égali'Cité
- Partager et valoriser la méthode angevine en intégrant les temps forts et réseaux nationaux (groupe de travail de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine par exemple)

5.2 Renforcer la présence réelle et symbolique des femmes dans la cité

5.2.1 Féminiser les noms de lieux dans la ville

- Disposer d'un état des lieux permettant de se doter de données objectives sur les dénominations des espaces publics (places, voies, espaces verts, parcs et équipements municipaux)
- Disposer d'un outil cartographique (diagnostic en marchant et actualisation système open data)
- Créer une commission mixte de dénomination des lieux chargée de se doter d'une procédure et de critères de choix notamment en termes de féminisation des noms des lieux
- Développer la féminisation des noms des équipements notamment lors de constructions et de réhabilitations
- Utiliser l'annuaire numérique des femmes remarquables en Anjou pour la politique de dénomination des lieux
- Associer les habitants dans les décisions en proposant des votations citoyennes en proximité ou sur la plateforme [ecrivons.angers.fr](https://www.ecrivons.angers.fr)

5.2.2 Impulser, soutenir et favoriser les initiatives permettant de rendre visible les femmes dans l'espace public

- Conduire un état des lieux des œuvres et du patrimoine des femmes
- Valoriser les femmes inspirantes d'Angers et de l'Anjou :
 - Enrichir l'annuaire numérique conçu par la Jeune Chambre Économique,
 - Adapter, enrichir et diffuser l'exposition de portraits de femmes de l'Anjou « Au nom des femmes » conçu par la Jeune Chambre Économique.
- Favoriser les initiatives permettant de rendre visible les femmes dans l'espace public.

5.2.3 Créer les conditions d'un espace public plus sûr notamment la nuit

- Offrir des espaces de sécurité aux femmes à l'image des dispositifs mis en place avec les commerçants partout dans le monde « plan Angela » ou « Cocktail Mademoiselle »
- Introduire cet enjeu dans la charte et la conférence de la vie nocturne :
 - S'appuyer sur des commerçants volontaires,
 - Former et sensibiliser les associations étudiantes dans le cadre du label « soirées Responsables » (« consentement, violences sexistes et sexuelles en soirée, comment agir si « témoin » ou « victime »).

